

GUIDE DU PARTENAIRE 2025



Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin

LES CHIFFRES 2024

DE L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS
DU PAYS DE SAINT-OMER

15 211

VISITEURS PHYSIQUES
ACCUEILLIS

VISITEURS
PAR BUREAU

12 094

SAINT-OMER

3 117

AIRE-SUR-LA-LYS



949 569

PAGES WEB
CONSULTÉES

300 798

VISITEURS SUR
NOTRE SITE WEB



29,4k

FANS



3,9k

ABONNÉES

PAS-DE-CALAIS
NORD
SEINE-MARITIME
SOMME

TOP 4 VISITEURS FRANÇAIS



TOP 4 VISITEURS ÉTRANGERS

BELGIQUE
ROYAUME-UNI
PAYS-BAS
ALLEMAGNE



2 687

DEMANDES D'INFORMATIONS
PAR TÉLÉPHONE



1 452

DEMANDES D'INFORMATIONS
DEPUIS NOTRE SITE



72

DEMANDES D'INFORMATIONS
PAR MAIL



CENTRES D'INTÉRÊTS VISITEURS
LORS DE LEUR VISITE EN OFFICE

- 1) SITES TOURISTIQUES
- 2) PLAN
- 3) MARAIS
- 4) ÉVÈNEMENTIEL
- 5) VISITE GUIDÉE
- 6) RANDONNÉES

13 949

RESERVATIONS CHEZ DES
PRESTATAIRES VIA NOTRE SITE

6 421

CONTACT TÉLÉPHONIQUE DE
PRESTATAIRES VIA NOTRE SITE

Bienvenue dans le plus grand parc
d'attractions de tous les temps !



www.omerveilleuxparc.com



Un parc d'attractions grandeur nature

Le premier métier d'un organisme comme le nôtre est de conter un territoire, d'en être un metteur en scène. Avec l'idée d'un parc, une identité et un liant entre les structures se créent.

Dans un parc d'attractions traditionnel, les visiteurs viennent avec leur réalité quotidienne, avec pour objectif de prendre une bouffée d'imaginaire dans un décor inventé.

Dans le cas de notre parc, c'est l'inverse qui prime.

Nous titillons l'imaginaire des futurs visiteurs par des légendes, des histoires construites sur 13 siècles, par notre territoire qui se transforme naturellement en 7 mondes et...une fois sur place, le visiteur déambule dans un parc d'attractions à ciel ouvert où le faux décor est remplacé par une vraie cathédrale ou un beffroi, où la déambulation se fait à bord d'une véritable locomotive, où l'univers de l'eau est un marais de 3700 hectares et de 700 km de voies d'eaux, où les parades sont par exemple un cortège nautique ou un festival de jazz...

Aucune soirée ne se ressemble parce que chaque moment y est unique.

-Un parc, c'est une identité

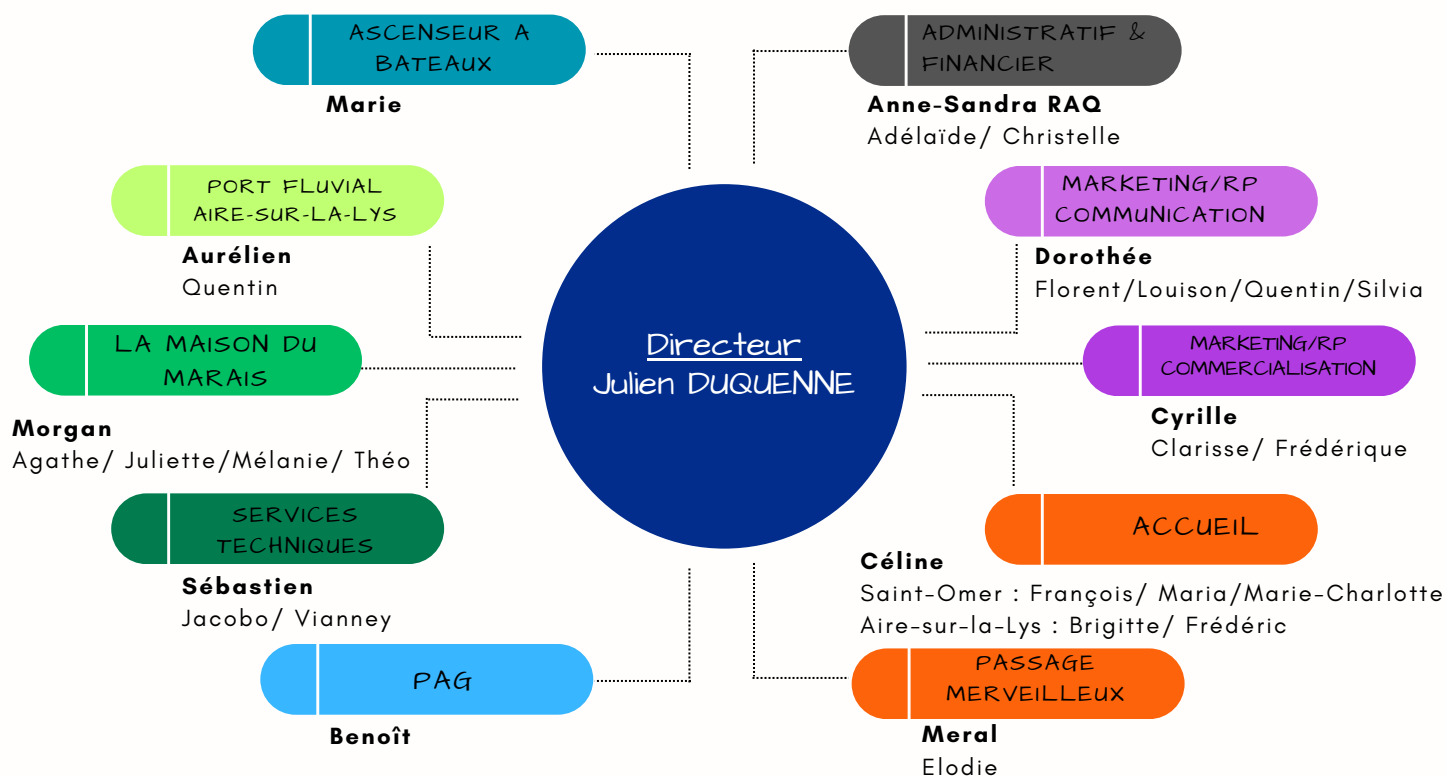
- Un parc, c'est une promotion forte et de nouveaux publics à conquérir

- Un parc, c'est un ticket d'entrée unique

- Un parc, ce sont des ambassadeurs

SPL TOURISME EN PAYS DE SAINT-OMER

l'équipe



Une équipe de professionnels engagés au service de la destination toute l'année.

Des compétences toujours plus spécialisées pour répondre aux nombreux défis du tourisme.

ACCUEIL, INFORMER ET CONSEILLER

Un accueil de haute qualité

L'Office de Tourisme bénéficie de la Marque Qualité Tourisme qui a été renouvelée en novembre 2023 avec une note remarquable de 90,70% attribuée suite à un audit !

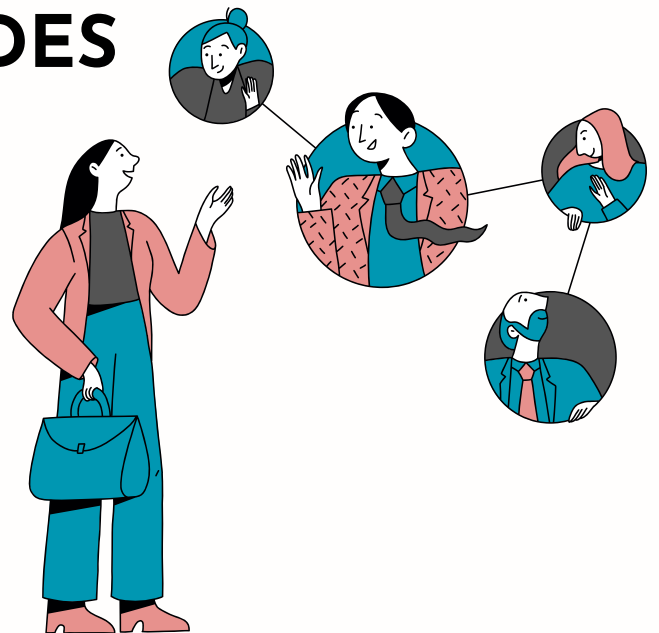


L'Office de Tourisme et son équipe s'engagent dans cette démarche Qualité avec plusieurs objectifs :

- **Garantir une qualité de service constante**, indissociable de l'image et de l'attractivité de la destination
- **Etre toujours à l'écoute des attentes** des clientèles et des professionnels au bénéfice de l'économie locale
- **Utiliser la démarche qualité** comme outil de management, en motivant l'équipe autour de projets communs et en favorisant la montée en compétences des salariés.

ANIMER LE RÉSEAU DES PROFESSIONNELLS

l'atout réseau



- Créer des liens et participer à nos **rencontres professionnelles**
- **Rester toujours informé** grâce à une information professionnelle grâce notamment à l'espace pro du site web.
- **Etre invité** à des conférences, des webinaires.
- Accéder à des **services privilégiés** : un numéro unique pour les partenaires, des rencontres avec votre référente, la diffusion de la documentation...
- **Se former en continu** : ateliers, tutoriels en ligne, Éductours & invitations.
- **Etre conseillé dans votre qualification** : labels, classements, démarche qualité, tourisme durable...
- Bénéficier de **rendez-vous individualisés** et personnalisés.

LES OFFRES DE SERVICE

en matière d'accompagnement et de performance

L'Office de Tourisme s'est attaché à développer des services pour les professionnels, avec pour objectif principal de répondre aux besoins des prestataires, aux problématiques très diverses, de partager nos savoir-faire ou d'apporter nos conseils pour développer les compétences à l'échelle de la destination.

Il nous a semblé nécessaire de présenter la gamme de prestations proposées dans les domaines de la **COMMUNICATION** et de la **VISIBILITÉ**, du **CONSEIL** et de l' **ACCOMPAGNEMENT**.

Ces services gratuits vous sont proposés dans ce Guide du Partenaire 2025 et nous espérons qu'ils répondent à vos attentes.



Présenter votre activité sur
www.tourisme-saintomer.com

Pour qui : vous êtes prestataire touristique (hébergement, site de visite, activité de loisirs, restaurant...)

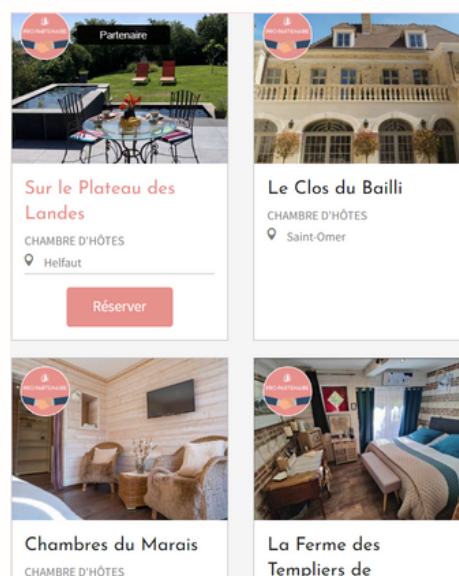
Quand : du 1er janvier au 31 décembre 2025

Combien : inclus dans le partenariat

Après avoir répondu à la collecte de l'information touristique envoyée par l'Office de Tourisme ou avoir mis à jour ces informations via l'extranet, votre activité sera présentée par une vignette sur notre site internet et agrémentée d'un macaron "pro partenaire"

Atouts :

- un affichage complet : photos, coordonnées, lien vers votre site web, descriptif, tarifs, période d'ouverture...
- Un référencement efficace
- Un site entièrement repensé et optimisé en 2023



Obtenir de la documentation touristique et
avoir accès à la photothèque

Pour qui : vous êtes prestataire touristique (hébergement, site de visite, activité de loisirs, restaurant...)

Quand : du 1er janvier au 31 décembre 2025

Combien : inclus dans le partenariat

En vous présentant aux accueils de Saint-Omer et d'Aire-sur-la-Lys, les conseillers en séjour vous remettront la documentation touristique.

Pour obtenir l'accès à la photothèque, une convention de mise à disposition de clichés photographiques vous sera alors adressée et vous pourrez disposer des contenus.



Etre revendeur du Pass Loisirs

Pour qui : vous êtes prestataire touristique (hébergement, site de visite, activité de loisirs, restaurant...)

Quand : du 1er janvier au 31 décembre 2025

Combien : inclus dans le partenariat

En devenant revendeur du Pass Loisirs, véritable ticket d'entrée de notre parc d'attractions grandeur nature, vous devenez ambassadeur du territoire et après signature d'une convention, obtiendrez une commission de 5% sur les pass vendus.



Avoir accès à un plan de professionnalisation

Pour qui : vous êtes prestataire touristique (hébergement, site de visite, activité de loisirs, restaurant...)

Quand : du 1er janvier au 31 décembre 2025

Combien : inclus dans le partenariat

Votre référente partenaires vous invitera à des Eductours et à des séances de formation au fil de l'année

Atouts :

- **Vous formez à l'offre du territoire**
- **Informez vos visiteurs**
- **Faire de vous des ambassadeurs du territoire**



Bénéficier d'un reportage photos

Pour qui : vous êtes prestataire touristique (hébergement, site de visite, activité de loisirs, restaurant...)

Quand : du 1er janvier au 31 décembre 2025

Combien : inclus dans le partenariat

Ce dispositif permettra d'optimiser le référencement de votre bien. Les photos vous appartiendront et pourront être diffusées sur vos supports de communication.



Votre présence sur nos écrans d'accueil

Pour qui : vous êtes prestataire touristique (hébergement, site de visite, activité de loisirs, restaurant...)

Quand : du 1er janvier au 31 décembre 2025

Combien : inclus dans le partenariat

Des écrans sont disposés dans nos espaces d'accueil, votre statut de partenaire permet à votre structure d'être diffusée et de gagner en visibilité auprès de nos visiteurs.



Appartenir au groupe privé Facebook

Pour qui : vous êtes prestataire touristique (hébergement, site de visite, activité de loisirs, restaurant...)

Quand : du 1er janvier au 31 décembre 2025

Combien : inclus dans le partenariat

Faire partie du réseau des partenaires, pouvoir échanger en temps réel, être informé des actualités et partager des contenus.



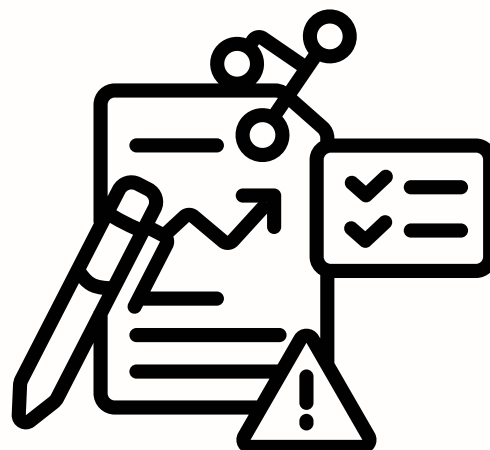
Obtenir des données

Pour qui : vous êtes prestataire touristique (hébergement, site de visite, activité de loisirs, restaurant...)

Quand : du 1er janvier au 31 décembre 2025

Combien : inclus dans le partenariat

Fournir des rapports et des analyses de fréquentation, des données sur les profils de visiteurs et leurs comportements, des rapports réguliers sur les tendances de l'industrie touristique, les comportements des visiteurs.



DEVENIR

Partenaire

Votre référente :

Adélaïde BERTELOOT

Ligne directe 03 21 98 70 00

relationspro@tourisme-saintomer.com

1

Remplissez votre bon de commande

2

Retournez à votre référent :

- votre bon de commande et la charte dûment complétés et signés
- votre règlement

3

Réceptionnez votre facture acquittée

BON DE COMMANDE

150€ TTC

TARIFS 2025

RAISON SOCIALE (Nom qui apparaîtra sur la facture).....

NOM COMMERCIAL DE L'ACTIVITÉ.....

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

TÉL. DIRECT.....

EMAIL DIRECT.....

Je souhaite adhérer au Pack Partenaire pour l'année 2025

Date et signature

Je souhaite régler par chèque

Je souhaite régler par virement (RIB sur demande)

En signant ce bon de commande, vous acceptez les conditions générales de vente 2025 de l'office de tourisme.

Cette adhésion a une reconduction tacite tous les ans. Si vous souhaitez arrêter votre contrat, merci nous faire parvenir votre demande par mail à relationspro@tourisme-saintomer.com

CHARTRE

du "Club Partenaire"

En tant que partenaire, vous vous engagez dans un partenariat actif pour soutenir nos actions en faveur d'un tourisme de qualité : une collaboration dynamique.

- Travailler ensemble dans un objectif commun de satisfaction de la clientèle pour le développement touristique de notre territoire.
- Promouvoir et valoriser les activités de la destination, être notre relais d'information, faire connaître les suggestions de visites, activités, spectacles proposés par l'Office de Tourisme.
- Consulter les outils mis gratuitement à votre disposition par l'Office de Tourisme (site web et mobile, réseaux sociaux...) pour communiquer à votre clientèle des informations fiables et les inviter à s'y référer.
- Communiquer régulièrement vos disponibilités et mises à jour à l'Office de Tourisme via l'espace pro à votre disposition.
- Présenter les brochures fournies par l'Office de Tourisme dans votre espace de réception.
- Faire partie activement d'un réseau de professionnels du tourisme.

Date et signature

Conditions Générales de Vente

ARTICLE 1 : CADRE GENERAL

Les présentes conditions ont pour objet de définir les modalités et conditions de ventes de contrats de partenariat entre l'Office de Tourisme et des Congrès de Saint-Omer (7 place Victor Hugo à Saint-Omer 62500) et une personne morale ou physique sus nommée " le prestataire ". Elles sont applicables du 1 er janvier au 31 décembre 2025, soit sur la durée du Guide du Partenariat 2025.

ARTICLE 2 : CONDITIONS GENERALES DE PARTENARIATS

Tout prestataire qui passe commande d'un pack de services devient partenaire de l'Office de Tourisme et des Congrès de Saint-Omer (ci-après nommé OTC) à la condition expresse d'avoir retourné le contrat de partenariat rempli, signé accompagné du règlement. Les informations communiquées par le partenaire lors de la signature du contrat engagent le responsable de la structure. En aucun cas l'OTC ne sera tenu pour responsable des erreurs, fausses déclarations ou omissions déclarées. Dans des cas exceptionnels, l'OTC se réserve le droit de refuser un partenariat ou de promouvoir un partenaire. Dans ce cas, le ou les motifs de relus sont transmis par écrit au partenaire concerné. À défaut d'avoir des données mises à jour par un partenaire, l'OTC se réserve le droit de retirer de ses supports de communication le partenaire concerné. L'OTC peut mettre un terme ou suspendre l'adhésion à tout moment en cas de non-respect du contrat ou de tout manquement à la politique de qualité exigée.

L'OTC assure la promotion des partenaires sur l'ensemble des supports mais ne peut garantir en aucun cas une affluence touristique ou un taux de remplissage. Les hébergements devront à minima être visités par l'Office de Tourisme et de préférence classés et/ou labellisés.

ARTICLE 3 : TARIFICATIONS

Les tarifs 2024 sont mentionnés en euros TTC. Le partenaire bénéficiera des prestations incluses dans le pack acheté, à l'exception de celles déjà pourvues en amont de la signature de son contrat. Une entreprise, un prestataire peut devenir partenaire à tout moment de l'année. Aucune remise au pro rata n'est cependant prévue.

ARTICLE 4 : CONTENU DES PACKS DE PRESTATIONS DE SERVICES

1 La promotion Elle est assurée sur les supports de communication de l'OTC : éditions papier, site internet, réseaux sociaux. Les éditions et supports de communication numériques de l'OTC sont consacrés aux partenaires hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités de loisirs et producteurs du terroir. En fonction du type de structure, le partenaire apparaît dans une ou plusieurs rubriques définies par l'OTC. Le partenaire s'engage à fournir un ou plusieurs visuels pour lequel il possède le crédit photo et autorise l'OTC à les diffuser sur ses supports de communication.

2. La mise à disposition de la documentation de l'OTC La documentation de l'OTC est accessible à tous les partenaires à l'accueil de l'OTC sous réserve de stock disponible. Les quantités fournies sont laissées à la libre expression de l'OTC qui ne pourra être tenu responsable en cas de rupture de stock. **3. L'accès à la banque image de l'OTC** Chaque partenaire aura accès aux photos (version numérique) de la banque image de l'OTC. Pour se faire, il faudra effectuer une demande écrite à laquelle l'OTC répondra en transmettant une sélection de photographies correspondante à la demande. Les images seront à utiliser sur les supports de communication propres aux partenaires en précisant pour chaque image le crédit sous forme de copyright.

4. L'espace Pro et le VIT Un espace Pro est disponible sur le site Paysdesaintomer.espacepro.tourinsoft.com. L'inscription est gratuite. L'OTC ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la mise en place d'une tarification de l'outil « Tourinsoft » et des applications/fonctionnalités qui lui sont liées. Cette tarification ne pourrait être prise en charge par l'OTC.

5. Les rencontres des pros, visites VIP, éductours Les rencontres des pros s'adressent à tous les partenaires qui souhaitent mettre en pratique ou approfondir les connaissances indispensables au fonctionnement de leurs établissements et d'échanger sur les problématiques touristiques du territoire, l'OTC organise de manière pluriannuelle des éductours ou des visites dites VIP c'est-à-dire réservées exclusivement aux partenaires. La participation à ces rendez-vous se fait sur inscription après réception d'une invitation envoyée par mail (nombre de places limité).

6. Les visites annuelles L'OTC se rend disponible sur demande pour toute « visite annuelle » des partenaires. Ces visites consisteront en un état des lieux des nouveautés proposées ou en un point sur l'activité de l'année en cours.

7. La participation aux afterworks Ces afterworks sont organisés une à deux fois par an. Ils ont pour objectif de permettre l'échange autour de sujets ou de problématiques d'actualité, le tout dans un cadre convivial. La participation à ces afterworks se fait sur inscription après réception d'une invitation envoyée par mail, (Nombre de places limité).

ARTICLE 5 : RESILIATION DU CONTRAT ET REGLEMENT DES LITIGES

Les deux parties se réservent la possibilité de résilier de manière anticipée et unilatérale le présent contrat à tout moment sans motif et ce par courrier en respectant un délai de 30 jours. Les deux parties s'engagent à toujours se comporter l'un envers l'autre comme des partenaires loyaux et de bonne foi et notamment à s'informer mutuellement de toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer. En cas de litige, après avoir saisi la direction de l'OTC et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site <https://www.mtv.voyage/>. Tout litige n'ayant pas trouvé d'accord à l'amiable relèvera de la compétence des tribunaux car le présent contrat est régi et interprété par les lois Françaises.